

Jean-Jacques Urvoas

Député du Finistère

Février 2011 • LETTRE N° 32



En ce moment je travaille sur :

Les modalités de destitution du Président de la République.

Dans sa rédaction issue de la révision constitutionnelle du 23 février 2007, l'article 68 de la Constitution institue une procédure ne pouvant être enclenchée que par le Parlement constitué en Haute Cour. Le projet de loi organique organisant cette procédure, que l'on attendait depuis début 2010, va enfin être examiné par la commission des lois de l'Assemblée. Assurément, la manière dont cette question sera traitée nous en apprendra beaucoup sur le degré de maturité de notre démocratie.

Une proposition de loi relative à la neutralité de l'internet.

Défendue par mon groupe, elle pose le principe d'une définition large de cette notion de neutralité, avec comme préalable « l'interdiction de discriminations liées aux contenus, aux émetteurs ou aux destinataires des échanges numériques de données ». Elle prévoit également de redonner aux tribunaux un pouvoir de décision qui leur a été retiré par la loi LOPPSI 2 en matière de filtrage ou de limitation d'accès à des sites et services. Le vote du texte est prévu le 1^{er} mars prochain.

J'ai récemment voté :



Contre le projet de loi relatif à la bioéthique. Il s'agit là d'un sujet d'une grande complexité, dont les implications morales et sociétales sont telles, souvent, que le législateur doit l'aborder avec une prudence extrême. Mais celle-ci ne doit pas pour autant conduire à adopter une attitude frileuse. En l'espèce, la formule d'interdiction avec dérogations promue dans le texte pour ce qui concerne la recherche sur les cellules embryonnaires n'est pas satisfaisante. Il eût fallu donner aux chercheurs les moyens de travailler, ce qui, hélas, n'est pas le cas ici.

Je me suis abstenu sur la proposition de loi relative au prix du livre numérique. Le texte prévoit que les éditeurs fixent un prix unique de vente au public, comme pour le livre papier depuis la « loi Lang » de 1981, avec un taux de TVA à 5,5 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'idée est certes judicieuse et conforme à notre conception de l'exception culturelle. Mais pourquoi donc avoir rejeté la clause d'extra-territorialité introduite par le Sénat, qui impliquait que ce prix s'imposât à tous, y compris aux plateformes de diffusion établies à l'étranger ?





Je viens d'interpeller le gouvernement :

François Baroin,

Ministre du Budget, concernant le devenir de la brigade des douanes de Quimper. Alors qu'il m'avait garanti qu'aucune décision ne serait prise à son propos avant 2012, des rumeurs insistantes évoquent aujourd'hui une fermeture d'ores et déjà programmée. Une perspective d'autant plus inacceptable, fais-je savoir au ministre, que la brigade a enregistré en 2010 des résultats tout à fait remarquables, dépassant de plus de 50 % la plupart de ses objectifs.

Luc Chatel,

Ministre de l'Education nationale, sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire dans l'enseignement privé. Selon une délégation intersyndicale que j'ai reçue, le Finistère serait durement frappé, avec la suppression de 51,5 emplois (ETP), ce qui reviendrait à affecter une école sur trois ! J'indique au ministre mon opposition à un tel scénario, et l'invite à ne pas sacrifier l'avenir de nos enfants sur l'autel des contraintes budgétaires.



Les ministres m'ont répondu :

Frédéric Lefèbvre,

Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, sur un projet de décret substituant à la dénomination d'« eau rendu potable par traitement » celle, plus flatteuse, d'« eau de table ». Un responsable d'une célèbre eau de source bretonne m'avait indiqué que cette nouvelle désignation risquait de générer un amalgame chez les consommateurs entre les différentes eaux commercialisées. F. Lefèbvre ne me répond pas qu'il n'en a cure mais maintient néanmoins son projet...

Georges Tron,

Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, sur la situation du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (TPE), dont la présence au niveau départemental serait aujourd'hui remise en cause. Réponse très partielle de Georges Tron, qui se contente de décliner les mesures prises en faveur de l'intégration des fonctionnaires de l'Etat dans la fonction publique territoriale. Ce n'est pas ce qui s'appelle s'attacher à fidéliser ses personnels...

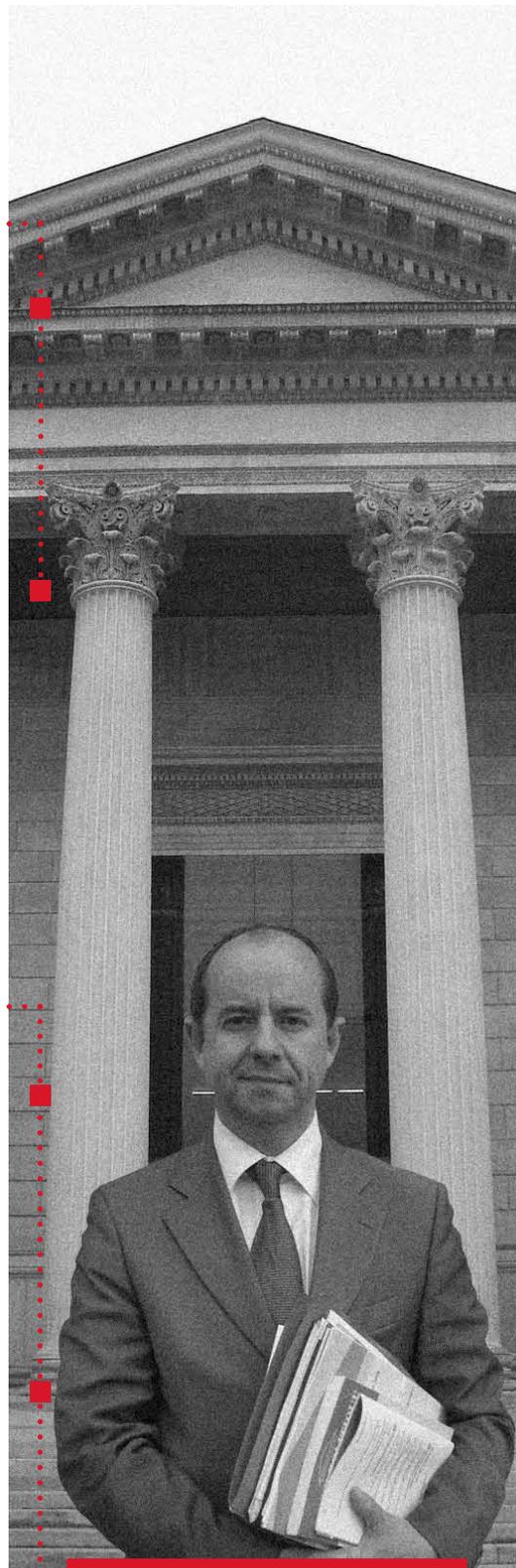
Christine Lagarde,

Ministre de l'Economie, sur l'appel à contribution de 150 euros que les 18 000 courtiers en assurance doivent acquitter depuis l'an dernier pour financer l'Autorité de contrôle prudentiel. Plusieurs professionnels quimpérois s'en étaient émus, souhaitant que cette contribution soit classée parmi les prélèvements obligatoires. La ministre m'informe qu'une telle option est exclue, mais que cette nouvelle charge sera déductible de l'impôt sur les sociétés.

**Toutes les réponses sont disponibles auprès de mon secrétariat :
contact@urvoas.org ou 02 98 95 69 80**

MES COLLABORATEURS :

- À Quimper, le secrétariat est assuré par Morgane Conan. Renée Fily s'occupe des interventions individuelles (renee.fily@urvoas.org) et Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) (alain.tanguy@urvoas.org).
- À Paris, Nicolas Vignolles prépare et suit les débats de la commission des lois (jjurvoas@assemblee-nationale.fr).



LES COORDONNÉES DE MON SECRÉTARIAT

8/10, Place de la Tourbie,
29000 Quimper.
Tél. : 02 98 95 69 80
Fax. : 02 98 95 01 30

Mail

contact@urvoas.org

Blog personnel
www.urvoas.org

Blog parlementaire
<http://assemblee.blogs.liberation.fr/urvoas/>